



Daniel PUIGMAL, Secrétaire Général  
DDT 10 - B.P.769 - 10026 TROYES  
Téléphone : 03.25.46.20.77 - Port.: 06.82.30.13.67  
Courriel : [Daniel.Puigmal@i-carre.net](mailto:Daniel.Puigmal@i-carre.net)

Le Secrétaire Général de  
l'UNSA Développement Durable

à

Monsieur François FILLON,  
Premier Ministre,  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varennes  
75007 PARIS

Troyes, le 4 avril 2012

Monsieur le Premier Ministre,

La réforme du cadre statutaire et indiciaire de la catégorie B traduit l'engagement du Gouvernement de reconstruire et de revaloriser la grille indiciaire de la catégorie B, conformément au 3<sup>ème</sup> volet du relevé de conclusion du 21 février 2008, signé par quatre organisations syndicales représentatives de fonctionnaires dont l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE.

Le "Nouvel Espace Statutaire" (NES) ainsi créé permet de regrouper en une grille unique, harmonisée et revalorisée, les personnels de catégorie B qui relevaient de grilles indiciaires différentes et de fluidifier leur carrière.

Les décrets n°2009-1388 et 2009-1389 du 11 novembre 2009, publiés au Journal officiel du 15 novembre 2009, ont vocation à devenir le nouveau cadre statutaire et indiciaire des corps de la catégorie B de la Fonction Publique de l'État.

Pour les corps relevant de dispositions statutaires communes, de nouveaux décrets-cadre complétant le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 devaient être publiés. Ainsi, le décret fixant les nouvelles dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des Administrations de l'État a été publié le 19 mars 2010. Sa mise en œuvre par les Administrations de l'État devait s'effectuer, elle aussi, progressivement et au plus tard au 31 décembre 2011.

L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE, conformément à sa lignée réformatrice, a depuis le début, soutenu le projet du NES tout en avançant des propositions pragmatiques et en négociant avec le Ministère de la Fonction Publique.

Depuis septembre 2010, au moins 9 Ministères ont d'ores-et-déjà opéré cette intégration dans le NES, notamment les services du Premier Ministre, les Ministères des Finances, de l'Intérieur, de l'Éducation Nationale ou encore le Conseil d'État. L'intégration dans le NES dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 par le Ministère de l'Agriculture marque un tournant et crée une véritable iniquité de traitement entre les agents travaillant dans une même communauté de travail tant en Directions Départementales Interministérielles (DDI) qu'en Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En effet, eu égard à l'état d'avancement de ce chantier dans la Fonction Publique de l'État, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a pris un retard considérable au détriment des agents, malgré la participation active des organisations syndicales.

Pour le MEDDTL, cette intégration dans le NES ne pouvait intervenir que concomitamment à des fusions de corps de catégorie B ; il aura toutefois mis plus d'un an à arrêter le périmètre de ces fusions.

Depuis le mois de mars 2011, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du MEDDTL a organisé divers groupes d'échanges ministériels en partenariat avec les organisations syndicales et les différents acteurs concernés par la fusion des corps de la filière dite administrative en vue de recueillir leurs avis et aux fins de préparer la rédaction du projet de décret de fusion et d'entrée dans le NES.

Au cours de ces groupes d'échanges, de nombreux points du projet de décret faisaient l'objet de consensus entre l'Administration et les organisations syndicales représentatives. Ces consensus ont abouti à la rédaction d'un projet de décret présenté en réunion plénière le 23 novembre 2011. Le relevé de conclusion de cette réunion laissait augurer quelques avancées quant à la reconnaissance due aux secrétaires administratifs du MEDDTL et leur technicité dans la plupart des champs de compétences du MEDDTL (urbanisme, habitat, logement, risques, sécurité routière, développement durable, biodiversité...).

Compte tenu des domaines d'intervention et des postes indifféremment tenus depuis des années par des techniciens supérieurs de l'Équipement et des secrétaires administratifs de l'Équipement, reconnaissant ainsi une fongibilité des postes de B ouverts tant à la filière technique qu'à la filière administrative, le MEDDTL a d'ailleurs convenu d'établir une liste commune des postes ouverts à la mobilité lors du prochain cycle de mobilité du mois de Mai 2012.

En contradiction avec ces promesses d'avancées, le projet final présenté le 27 mars dernier aux organisations syndicales a fait l'objet d'une désapprobation totale de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE.

En effet, la plupart des avancées négociées en groupes d'échanges et acceptées par l'Administration ont été purement et simplement balayées ! Pourtant, ces avancées concernaient notamment la reconnaissance de l'exercice des missions et des fonctions des SAE. Des coupes sombres auraient été opérées par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) au motif exclusif d'harmonisation avec les autres corps de secrétaires administratifs de la Fonction Publique de l'État.

La fusion, non encore aboutie, ne permettra pas en l'état de réévaluer et de reconnaître l'actuel corps des secrétaires administratifs de l'Équipement, reconnaissance promise de longue date au fil des commissions administratives partiaires par exemple. De plus, il compromet très sérieusement les déroulés de carrières diversifiés et l'ambition qui était affichée auparavant.

L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE souhaite des mesures correctrices urgentes à ce projet de décret qui sera opposable plusieurs années et qui doit être examiné au prochain **comité technique ministériel du 13 avril prochain**.

**Il est primordial que nos revendications soient écoutées et entendues lorsque des manquements aussi importants sont observés dans les projets finaux présentés aux représentants du personnel.**

**Aussi, l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE sollicite une audience dans les meilleurs délais pour discuter des points énumérés ci-dessus.**

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre attachement au Service Public.

Le Secrétaire Général  
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE



Daniel PUIGMAL